

ESA Saint-Luc  
ESA – ERG  
Les Ateliers Saint-Luc  
École Secondaire

## **Procès-verbal de la réunion n°245 du mercredi 16 juin 2021 (par visioconférence)**

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents :

M. J.-Ch. Hock, M. D. Jamsin, M. M. Streker (Président), Mme L. Rassel

Excusé : Jean-Paul Verleyen (Président),

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : M. E. Blondiau, M. G. Caiti (Secrétaire), Mme. K. Josse, Mme. J. Lorho, M. H. Ozudogru

Excusée : Mme H. Bernard

### **1. Approbation du PV de la réunion n°244**

Le PV est approuvé après quelques précisions.

Pour rappel, les PV des réunions du CE (aussi bien que celles du CPPT, d'ailleurs) sont disponibles sur les valves des Instituts.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

### **3. Document de base**

Les amendements et les modifications pour mettre à jour ces documents (qui reprennent les descriptifs détaillés, institut par institut) ont été effectués par les différentes directions, en vue de le publier pour la rentrée prochaine. Rappelons qu'une version précédente, rapidement, mais pas exhaustivement, mise à jour avait été publiée sous la pression du processus de la révision des comptes. L'organisation structurelle avait été corrigée, notamment, mais il restait des lacunes. Laurence Rassel tient à rappeler que, dans le cadre de l'erg, le travail a été réalisé collectivement. Désormais ces nouveaux documents seront publiés sur les valves numériques communes aux quatre instituts (<http://valves.stluc-bruxelles.be>).

### **4. Règlement du travail**

Contrairement à ce qui était espéré, les travaux de « refonte » du RdT en Commission paritaire de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique ne sont pas encore terminés. Le document sur lequel doit s'appuyer le CE pour adapter ce règlement aux réalités de chaque institut, n'est pas encore disponible. Encore deux réunions seront nécessaires cet été pour finaliser ce travail.

Les derniers points «d'achoppement» concernent :

- le Code du bien-être au travail
- l'analyse des risques (et notamment les risques psychosociaux).

Ceci-dit, il faudra en examiner les 85 articles (environ 57 pages). Laurence Rassel souhaite qu'on puisse les parcourir au préalable. Elle suggère également qu'une coordination puisse se faire avec le CPPT, concernant notamment les points relatifs au Code du bien-être au travail. Pourquoi pas lors d'une réunion commune entre ces deux groupes de travail ?

Kelly Josse, qui participe à ces travaux en Commission, s'engage à «surligner» dans ce nouveau document, les différences avec la version précédente.

Pour la réunion commune CE-CPPT qui, en effet, apparaît indispensable, il faudra attendre le remplacement d'Aurélie Arpigny, la coordinatrice démissionnaire du CPPT.

## **5. RdT École Secondaire**

De son côté, le RdT de l'École secondaire, qui répond à des critères différents de ceux des trois autres écoles, a déjà été modifié. Le choix a été fait, par consensus, d'amender le Règlement général du Travail, tel qu'il avait été négocié par la SEGEC avec les Organisations syndicales, en se limitant à l'adapter aux réalités locales. Cette version est aujourd'hui définitive et publiée.

## **6. Prochaine réunion**

Mercredi 6 octobre 2021, en présentiel.

Le président  
M. M. Streker

Le secrétaire  
M. G. Caiti